



Tarifs Engagements 2020/2021

(Validés en Comité Directeur du 11/06/20)

1 – Cotisation District (Due une seule fois par club en fonction de l'équipe première)

Ligue 1 : 1500€ - Ligue 2 : 1300€ - National 1-2-3 : 600€

Régional 1 : 350€ - Régional 2 : 300€ - Régional 3 : 275€

Seniors D1 : 150€ - Seniors D2 : 100€ - Seniors D3 - D4 - Féminine : 80€

Futsal – Football Vétéran : 50€

Club Loisir / Club n'ayant que des équipes Jeunes : 30€

Majoration pour les clubs issus d'un regroupement de communes (à partir de la saison 2020/2021)

+ 50€ club District

+ 100€ club Ligue

2- Engagement dans les COMPETITIONS SENIORS et les COUPES DES ARDENNES (à régler pour chaque équipe participante)

Seniors

A / Championnats

Senior D1	Senior D2	Senior D3	Senior D4
75€	70€	65€	55€

B / Coupe des Ardennes (1 équipe par coupe)

Trophée des Ardennes (Obligatoire)	Coupe Pol RENOY	Coupe Amédée ANDRY	Coupe Robert BONNEFILLE
50€	50€	50€	50€

Jeunes

A / Foot Animation - Championnats

U7	U9	U11	U13	U14	U16	U18
25€	25€	25€	25€	25€	25€	25€

B / Coupe des Ardennes (1 équipe par coupe)

Coupe TISSOT (U18)	Coupe LEROY (U16)	Coupe PARICKMILER (U14)	Coupe JURION (U13)	Festival U13	Coupe BOHANT (U11)
25€	25€	25€	25€	25€	25€

Une équipe jeune inscrite en championnat District Ardennes le sera automatiquement dans la Coupe des Ardennes, ainsi que dans le championnat Futsal hivernal Ardennes, qui correspondent à leur catégorie.

Les équipes qui souhaitent s'en désengager devront le faire savoir au District avant le 15 septembre de la saison.

Féminines

A / Championnats

Féminines Seniors GROUPAMA
20€

B / Coupe des Ardennes (1 équipe par coupe)

Coupe des Ardennes
10€

Vétérans

A / Championnats

Championnat
35€

B / Coupe des Ardennes (1 équipe par coupe)

Coupe des Ardennes
10€

Futsal

A / Futsal Spécifique : Gratuit

B / Futsal Hivernal

U7	U9	U11	U13	U15	U17	U19/Seniors	Seniors Féminines
5€	5€	5€	10€	10€	10€	20€	10€

3- Frais de fonctionnement du District (tarif unique à régler pour le club) : 40€

4- Abonnement Ardennes Foot : en attente

5- Œuvres sociales : 0.33€ par licences (En fonction du nombre de licences délivrées par la Ligue pour la saison 2019/2020, le montant sera mis au débit du club et apparaîtra sur le relevé en début de saison)